

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/05/2025 - 15444 - 2010 B 05927 - 519 127 559 - AFRICA GLOBAL
LOGISTICS

AFRICA GLOBAL LOGISTICS

Société par Actions Simplifiée

33, Quai de Dion Bouton

92800 - PUTEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024



Constantin

Constantin Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

AFRICA GLOBAL LOGISTICS

Société par Actions Simplifiée

33, Quai de Dion Bouton

92800 - PUTEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Associé unique de la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confié par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AFRICA GLOBAL LOGISTICS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société anonyme au capital de 831 000 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
642 010 045 RCS Nanterre
TVA : FR 87 642 010 045

Une entité du réseau Deloitte



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les immobilisations financières dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 1 233 millions d'euros, font l'objet d'un test de perte de valeur selon la méthode décrite dans la note 2 « Principes Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.



Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le Gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

A handwritten signature in black ink, reading "Thierry QUERON", with a small shield-shaped icon to the left.

Thierry QUERON

AFRICA GLOBAL LOGISTICS
S.A.S. au capital de 768 328 080 euros
Siège social : 33 quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux
RCS Nanterre B 519 127 559

**COMPTES ANNUELS AU
31 DECEMBRE 2024**

Africa Global Logistics

Bilan

Actif

(en euro)	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, valeurs similaires	1 479 779,13	(752 567,66)	727 211,47	673 987,29
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Sous-total	1 479 779,13	(752 567,66)	727 211,47	673 987,29
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	16 697,62	(16 697,62)	0,00	0,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	6 214 929,02	(1 199 791,55)	5 015 137,47	2 563 204,72
Immobilisations corporelles en cours	1 575 105,82	-	1 575 105,82	519 824,61
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Sous-total	7 806 732,46	(1 216 489,17)	6 590 243,29	3 083 029,33
Immobilisations financières				
Participations	833 612 144,40	(38 508 599,41)	795 103 544,99	714 425 376,53
Créances rattachées à des participations	598 873 941,39	(163 889 370,81)	434 984 570,58	398 827 192,58
Autres titres immobilisés	992 799,95	(102 335,22)	890 464,73	890 479,98
Prêts	2 262 531,05	(749 626,33)	1 512 904,72	1 551 407,62
Autres immobilisations financières	598 766,37	(2 261,28)	596 505,09	601 699,09
Sous-total	1 436 340 183,16	(203 252 193,05)	1 233 087 990,11	1 116 296 155,80
Total	1 445 626 694,75	(205 221 249,88)	1 240 405 444,87	1 120 053 172,42
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 610 024,44	-	1 610 024,44	-
Créances :				
- Clients et comptes rattachés	47 962 950,92	(999 015,16)	46 963 935,76	40 539 144,13
- Autres créances	502 129 035,98	(59 888 444,31)	442 240 591,67	379 892 325,10
Divers :				
- Valeurs mobilières de placement	304,90	(117,08)	187,82	187,82
- Disponibilités	158 398 400,55	-	158 398 400,55	172 534 129,08
Comptes de régularisations et transitoires				
Charges constatées d'avance	6 032 420,13	-	6 032 420,13	642 113,90
Total	716 133 136,92	(60 887 576,55)	655 245 560,37	593 607 900,03
Écarts de conversion - actif	1 674 253,34	-	1 674 253,34	2 210 067,51
Total actif	2 163 434 085,01	(266 108 826,43)	1 897 325 258,58	1 715 871 139,96

Passif

(en euro)	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres		
Capital social	768 328 080,00	768 328 080,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 928 657,15	6 928 657,15
Réserve légale	76 832 808,00	17 433 464,00
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	193 318 717,40	182 606 360,54
Résultat de l'exercice	106 013 239,28	70 111 700,86
Provisions réglementées	1 279 600,00	710 800,00
Total	1 152 701 101,83	1 046 119 062,55
Provisions		
Provisions pour risques	69 726 275,34	32 015 724,64
Provisions pour charges	975 207,00	1 179 690,00
Total	70 701 482,34	33 195 414,64
Dettes		
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers	15 061 446,03	14 999 607,88
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 067 450,28	432 648,38
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 469 914,56	17 829 448,47
Dettes fiscales et sociales	20 908 913,98	18 651 768,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 271 815,58	1 388 457,21
Autres dettes	591 785 118,37	575 861 284,15
Comptes de régularisation et transitoires		
Produits constatés d'avance	0,00	312 673,36
Total	660 564 658,80	629 475 888,21
Écarts de conversion - passif	13 358 015,61	7 080 774,56
Total passif	1 897 325 258,58	1 715 871 139,96

0,00

0,00

Africa Global Logistics

Compte de résultat

(en euro)	2024	2023
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises (France)		
Prestations de services (France)	26 047 616,35	22 892 920,86
Sous total France	26 047 616,35	22 892 920,86
Ventes de marchandises (Étranger)		
Prestations de services (Étranger)	73 004 201,17	65 141 142,38
Sous total Étranger	73 004 201,17	65 141 142,38
Chiffre d'affaires net	99 051 817,52	88 034 063,24
Production stockée	-	-
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	0,00	0,00
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 704 802,00	30 449,86
Autres produits	(121 392,95)	6 570 718,59
Total des produits d'exploitation	101 635 226,57	94 635 231,69
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	0,00	972 384,00
Autres achats et charges externes	(86 517 134,46)	(56 391 744,88)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3 563 708,05)	(2 522 020,47)
Salaires et traitements	(43 817 456,97)	(40 096 629,70)
Charges sociales	(20 229 036,43)	(19 213 980,85)
Dotations d'exploitation :		
- dotations aux amortissements sur immobilisations	(475 094,99)	(476 316,96)
- dotations aux dépréciations des actifs circulants		
- dotations aux provisions	(65 857,15)	(2 441 294,69)
Autres charges	(1 534 911,67)	(762 568,65)
Total des charges d'exploitation	(156 203 199,72)	(120 932 172,20)
Résultat d'exploitation	I (54 567 973,15)	(26 296 940,51)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée	II	
Perte supportée ou bénéfice transféré	III	
	0,00	0,00

(en euro)	2024	2023
Produits financiers		
Sur participations	168 251 601,80	141 974 132,31
Sur autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	41 909 077,70	34 081 428,57
Autres intérêts et produits assimilés	28 066 234,95	21 584 285,12
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	8 073 006,99	2 395 348,42
Différences positives de change	7 162 297,88	6 098 715,71
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	253 462 219,32	206 133 910,13
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(77 705 580,97)	(56 423 018,80)
Intérêts et charges assimilés	(24 782 998,20)	(48 126 678,21)
Différences négatives de change	(2 767 027,05)	(4 179 405,59)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières	(105 255 606,22)	(108 729 102,60)
Résultat financier	IV 148 206 613,10	97 404 807,53
Résultat courant avant Impôt	V (I+II+III+IV) 93 638 639,95	71 107 867,02
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 770 616,46	1 676 892,47
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Total produits exceptionnels	25 770 616,46	1 676 892,47
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 107 957,23)	(700 528,39)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(10 196 150,48)	(3 335 791,21)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(754 300,00)	(668 800,00)
Total charges exceptionnelles	(12 058 407,71)	(4 705 119,60)
Résultat exceptionnel	VI 13 712 208,75	(3 028 227,13)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII 0,00	0,00
Impôt sur les bénéfices	VIII (1 337 609,42)	2 032 060,97
Total des produits	380 868 062,35	302 446 034,29
Total des charges	(274 854 823,07)	(232 334 333,43)
Résultat net	IX (V+VI+VII+VIII) 106 013 239,28	70 111 700,86

AFRICA GLOBAL LOGISTICS
33 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux
R.C.S. Nanterre B 519 127 559

ANNEXE AU COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2024

NOTE 1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AGL a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2023, portant sur les exercices 2019-2020-2021. AGL a reçu une notification fiscale le 19 décembre 2023.

AGL a contesté les divers chefs de redressement dans sa réponse transmise à l'administration fiscale le 19 février 2024, et entamé un recours hiérarchique en juin 2024. Il n'a pas été reconnu de provision pour risques au regard de l'avancement de la procédure, AGL faisant toujours valoir ses droits.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2023 AGL a constitué un groupe d'intégration fiscale.

NOTE 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du Plan Comptable général de 2014 conformément au règlement 2014-03, à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et du Comité de Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels fixées par le plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-dessous :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit lorsqu'elles sont produites à leur coût de production ou à leur valeur réévaluée selon les dispositions légales.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation probable (de 2 à 5 ans).

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les durées d'utilisation probables suivantes :

Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel & outillage industriels	5 à 10 ans
Installations générales, agencements	10 ans
Matériel de bureau	2 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan correspond à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les prêts accordés concernent essentiellement des sociétés dans lesquels Africa Global Logistics détient une participation.

Ces actifs font, le cas échéant, l'objet d'une provision lorsque leur valeur comptable brute est supérieure à leur valeur d'usage déterminée par la société en fonction de critères objectifs.

Concernant les titres de participation à la date de clôture de l'exercice, la situation nette des filiales est comparée à un multiple de R.O. (multiple sectoriel) diminué des dettes nettes revue au cas par cas.

La valorisation la plus favorable est retenue pour être comparée à la valeur comptable des titres.

Si une dépréciation « mécanique » devait apparaître, un arbitrage sera effectué quant à la nécessité de déprécier (filiales en liquidation ou vouées à disparaître) ou de ne pas déprécier en fonction en particulier des perspectives de la société concernée.

Résultats des sociétés en participation

Les résultats de la société en participation dans laquelle Africa Global Logistics détient une participation sont comptabilisés dans la rubrique « quote-part de résultat sur opérations faites en commun ».

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture de l'exercice, la différence résultant de cette actualisation figurant en "Écart de conversion". Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques, les gains de changes latents ne sont pas constatés dans le résultat comptable.

Charges Constatées d'avance

Principalement constitué des commissions bancaires engagés sur le financement RCF via la société Victoria Falls réparti sur la durée de son utilisation (5 ans).

Provisions pour risques et charges

Médailles du travail

Conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC, datant du 7 novembre 2013, une provision pour médailles du travail est comptabilisée dans les comptes sociaux, qui couvre le coût de versement probable lié aux salariés présents dans la société. Comme pour les indemnités de fin de carrière, cette provision est constituée au fur et à mesure du temps de présence des salariés en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi de la médaille (prise en compte notamment de la rotation du personnel et des tables de mortalité). Au 31 décembre 2024, cette provision s'élève à 975 207,00 euros.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges couvrent l'ensemble des risques et pertes jugés probables afférents aux litiges de toute nature que Africa Global Logistics rencontre dans la conduite de ses affaires. L'évaluation de ces provisions nécessite le recours à des appréciations tel que précisé dans la note 3 ci-après.

Provisions pour risques filiales

Lorsque la situation des filiales peut nécessiter l'engagement de Africa Global Logistics au-delà du capital et des avances nettes consenties, une provision pour risques et charges est constituée.

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements de Africa Global Logistics en matière d'indemnités de départ à la retraite sont mentionnés dans l'annexe et déterminés à l'aide d'une méthode prospective, conforme à la recommandation 2013-02 de l'ANC. Ces engagements sont évalués sur la base des droits à la retraite au prorata de l'ancienneté atteinte à la date d'évaluation sur l'ancienneté totale au moment du départ à la retraite. La détermination des engagements prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de taux d'évolution réelle globale des salaires de 2,7% et de taux d'actualisation de 3,25%.

NOTE 3. RECOURS A DES APPRECIATIONS DANS LA PREPARATION DES COMPTES ANNUELS

Pour la préparation des comptes annuels, la direction de Africa Global Logistics peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs

et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

NOTE 4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique :

(en euro)	2024	2023
France	26 047 616,35	22 892 920,86
Etranger	73 004 201,17	65 141 142,38
Total	99 051 817,52	88 034 063,24

NOTE 5. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Ils sont composés principalement des éléments suivants :

(en euro)	2024	2023
Quotes-parts de résultat de SNC	966 307,20	500 072,36
Dividendes	167 285 294,60	141 474 059,95
Intérêts financiers nets	45 192 314,45	7 539 035,48
Différences de change	4 395 270,83	1 919 310,12
Abandon de créance		
Honoraires liés aux acquisit. de titres	(0)	(0)
Dotations / reprises de provisions	(69 632 573,98)	(54 027 670,38)
Résultat financier	148 206 613,10	97 404 807,53

Les dotations et reprises de provisions financières comprennent principalement :
 (4 162 967,43) euros de dotation nettes de dépréciation sur les titres de participation ;
 601 671,32 euros de Reprises nettes aux provisions pour perte de change ;
 (57 638 587,87) euros de dépréciations titres & créances (AGL Gabon, AGL Rails et DIT) ;
 (8 432 690) euros de dotations nettes de dépréciation des comptes courants.

NOTE 6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel se compose principalement des éléments suivants :

(en euro)	Produits	Charges	Résultat net
Indemnités de licenciement		(1 034 022,03)	(1 034 022,03)
Autres éléments	0,00	(642 735,20)	(642 735,20)
Produits, charges exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	(1 676 757,23)	(1 676 757,23)

Cessions d'immobilisations incorporelles			
Mise au rebut d'immobilisations corporelles			
Cessions de titres	25 770 616,46	(10 196 150,48)	(15 574 465,98)
Produits, charges exceptionnels sur opérations en capital	25 770 616,46	(10 196 150,48)	(15 574 465,98)
Départs et litiges personnel	0,00	(0)	(0)
Reprises, dotations aux provisions exceptionnelles	0,00	(185 500,00)	(185 500,00)
Total des produits, charges exceptionnels	25 770 616,46	(12 058 407,71)	13 712 208,75

NOTE 7. IMPOT SUR LES BENEFICES

La Société est intégrée fiscalement dans le groupe fiscal dont elle est tête de groupe depuis le 1^{er} janvier 2023. La charge et les versements d'impôt sont calculés de façon identique à ceux qui auraient été calculés en absence d'intégration fiscale.

	Résultat avant impôt	Impôt Intégration fiscale	Impôt étranger	Résultat NET
(en euro)				
Résultat Courant	93 638 639,95	1 165 896,22	- 2 503 505,64	92 301 029,53
Exceptionnel	13 712 208,75			13 712 208,75
TOTAL	107 350 848,70	1 165 896,22	- 2 503 505,64	106 013 239,28

NOTE 8. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute au début de l'exercice	Augment.	Dimin.	Valeur brute en fin d'exercice
(en euro)				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences et droits similaires	1 321 419,13	158 360,00		1 479 779,13
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Constructions	16 697,62			16 697,62
Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 393 037,07	2 821 891,95		6 214 929,02

Immobilisations corporelles en cours	519 824,61	1 055 281,21		1 575 105,82
Immobilisations financières				
Participations	748 771 008,51	95 045 053,81	(10 203 917,92)	833 612 144,40
Autres titres immobilisés	992 815,20		(15,25)	992 799,95
Prêts	547 939 874,34	53 235 101,00	(38 502,90)	601 136 472,44
Autres immobilisations financières	603 960,37	43 413,00	(48 607,00)	598 766,37
TOTAL	1 303 558 636,85	152 359 100,97	(10 291 043,07)	1 445 626 694,75

Principaux mouvements sur les titres de participations :
(en euro)

Acquisitions & augmentation de Capital

AGL LOBITO	30 322 623,37
VICTORIA FALLS	20 000,00
SAO TOME	50 000,00
GSL GUINEE	610 802,72
AYIMAN LOGISTICS	373 600,00
CONAKRY TERMINAL	47 407 737,19
MALI MINING LOGISTICS	74 705,00
K201599419	3 064 026,00
AGL GHANA (incorp.compte courant)	4 142 996,60

Cessions

LBS	15,25
SNAT	7 782,69
APM	9 834 840,26
WASA-DELMAS NIGERIA	361 295,00

Scissions

NOTE 9. ETAT DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

(en euro)	Amort. au début de l'exercice	Augm.	Dimin.	Amort. en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences et droits similaires	(647 431,84)	(105 135,82)		(752 567,66)
Immobilisations corporelles				
Constructions	(16 697,62)			(16 697,62)
Autres immobilisations corporelles	(829 832,35)	(369 959,17)	0	(1 199 791,55)
TOTAL	(1 493 961,81)	(475 094,99)	0	(1 969 056,83)

NOTE 10. ETAT DES PROVISIONS

(en euro)	Montant au début de l'exercice	Augment.	Dimin.	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	33 195 414,64	44 020 072,34	(6 514 004,64)	70 701 482,34
Dont provision pour médaille du travail	1 179 690,00		(204 483,00)	975 207,00
Dont provision pour risque filiale	27 044 220,13	42 160 319,00	(1 599 454,13)	67 605 085,00
Dont provision pour risques	2 761 437,00	185 500,00	(2 500 000,00)	446 937,00
Dont provision pour perte de change	2 210 067,51	1 674 253,34	(2 210 067,51)	1 674 253,34
Dont provision pour restructuration				0,00
Dont provision pour contrôle fiscal	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPRECIATION D'ACTIFS	234 466 272,09	33 936 865,78	(4 263 485,35)	264 139 652,52
Participations	34 345 631,98	8 426 452,78	(4 263 485,35)	38 508 599,41
Autres titres immobilisés	102 335,22		0	102 335,22
Prêts	749 626,33		0	749 626,33
Autres immobilisations financières	2 261,28			2 261,28
Créances clients et comptes rattachés	52 454 769,47	8 432 690,00		60 887 459,47
Autres créances	146 811 647,81	17 077 723,00		163 889 370,81
TOTAL	267 661 686,73	77 956 938,12	(10 777 489,99)	334 841 134,86

NOTE 11. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>(en euro)</i>			
ACTIF IMMOBILISE			
Prêts	601 136 472,44	0	601 136 472,44
Autres immobilisations financières	598 766,37	598 766,37	
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	48 306 303,19	48 306 303,19	
Autres créances (1)	501 785 683,68	7 317 693,62	494 467 990,06
Charges Constatées d'avance	6 032 420,13	6 032 420,13	
TOTAL	1 157 859 645,81	62 255 183,31	1 095 604 462,50

(1) Autres créances : elles comprennent notamment les quotes-parts de SNC pour 966 307,20 euros et les dépôts en compte courant à court terme pour 494 467 990,06 euros.

Dettes

	Montant Brut	A un an Au plus	A plus d'un an et cinq ans	A plus De cinq ans
<i>(en euro)</i>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0		
Emprunts et dettes financières divers	15 061 446,03		15 061 446,03	0
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	1 067 450,28	1 067 450,28		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 677 602,15	26 677 602,15		
Dettes fiscales et sociales	20 908 913,98	20 908 913,98		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 271 815,58	3 271 815,58		
Autres dettes (1)	591 785 118,37	5 496 747,45	586 288 370,92	
Produits Constatés d'avance	1 792 312,38	1 792 312,38		
TOTAL	660 564 658,77	59 214 841,82	601 349 816,95	0

(1) Autres dettes : elles comprennent notamment les dépôts en compte courant à court terme et conventions de trésorerie pour 586 288 370,92 euros.

NOTE 12. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Montants au 31/12/2024 (en euro)
ACTIF	
Participations	833 612 144,40
Autres titres immobilisés	992 784,71
Prêts	598 873 941,39
Créances clients et comptes rattachés	44 478 244,35
Autres créances	473 791 839,52
PASSIF	
Emprunts et dettes financières divers	15 061 371,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 516 855,41
Dettes sur immobilisations	20 580,00
Autres dettes	589 913 663,33
PRODUITS FINANCIERS	
Dividendes	167 285 294,60
Intérêts	63 045 964,20
Quotes-parts de SNC	966 307,20
CHARGES FINANCIERES	
Intérêts	24 345 417,12
Quotes-parts de SNC	0

NOTE 13. INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Concernant les transactions conclues entre parties liées, la société n'est pas concernée, toutes les opérations étant faites à des conditions normales.

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

(en euro)	Situation nette au 31/12/23 avant affectation	Affectation du résultat 2023	Situation nette au 31/12/23 après affectation	Résultat et autres mouvements 2024	Situation nette au 31/12/24 avant affectation
Capital	768 328 080,00		768 328 080,00		768 328 080,00
Primes d'émission et de fusion	6 928 657,15		6 928 657,15		6 928 657,15
Réserve légale	17 433 464,00	59 399 344,00	76 832 808,00		76 832 808,00
Provision réglementée	710 800,00		710 800,00	568 800,00	1 279 600,00
Report à nouveau	182 606 360,54	10 712 356,86	193 318 717,40		193 318 717,40
Résultat de l'exercice	70 111 700,86	(70 111 700,86)		106 013 239,28	106 013 239,28
Dividendes					
Situation nette	1 046 119 062,55	0,00	1 046 119 062,55	106 582 039,28	1 152 701 101,83

Capital

Au 31 décembre 2024, le capital est fixé à la somme de 768 328 080,00 euros, divisé en 48 020 505 actions de 16,00 Euros de nominal.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les bases d'impôt différé sont les suivantes :

Bases impôt différés actif

Charges des exercices clos non déduites fiscalement : 2 335 274,23 euros

Produits d'exercices futurs taxés au cours de l'exercice : 13 358 015,61 euros

Bases impôt différés passif

Charges d'exercices futurs déduites dans l'exercice : 1 674 253,34 euros

Déficits reportables fiscalement : 109 272 115 euros

Déficit reportable Intégration fiscale : 51 165 713 euros

NOTE 15. CHARGES A PAYER-PRODUITS A RECEVOIR-COMPTES DE REGULARISATION

(en euro)

Charges à payer	
Fournisseurs factures non parvenues	10 965 129,88
Dettes fiscales et sociales	20 882 752,94
Quotes-parts de SNC à payer	0
Clients avoir à établir	1 429 640,49
	33 277 523,31
Produits à recevoir	
Dividende à recevoir	20 400 456,73
Factures clients à établir	6 048 710,70
Quotes-parts de SNC à recevoir	966 307,20
Créances fiscales	2 916 413,69
Avoirs à recevoir	32 786,10
Assurances à recevoir	
	30 364 674,42
Charges constatées d'avance*	
Charges constatées d'avance d'exploitation	6 032 420,13
	6 032 420,13
Détail Charges constatées d'avance*	
Charges constatées d'avance d'exploitation	6 032 420,13
Victoria Falls Commitment Fees payé pour l'utilisation sur le RCF sur 5 ans	5 381 875,00
Autres charges	650 545,13

NOTE 16. Emprunts et Disponibilités

Emprunts	
Emprunts	0
Disponibilités	
Dépôt à Terme (1)	52 620 602,28
Compte à vue (2)	105 777 798,27
Caisse	5 075,82
	158 403 476,37

(1) Dépôt à terme échéance tacite reconduction mensuellement

(2) Compte à vue : plusieurs comptes en devises (euros – usd- Zar)

NOTE 17. HONORAIRES

Les Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024 s'élèvent à 61 920,00 HT€.

NOTE 18. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers

- Garantie bancaire de 5 000 000 USD, accordée par la BNP au bénéfice des autorités du Timor Oriental, en garantie de la bonne exécution des obligations du Terminal Portuaire de Timor SA, dans le cadre du contrat de concession, jusqu'au 30 septembre 2026.
- Garantie bancaire de 2 000 000 d'euros au bénéfice du Port Autonome de Conakry (en garantie de l'exécution de ses obligations dans le cadre du contrat de concession), jusqu'au 18 mars 2031.
- Garantie bancaire de 5 100 000 000 FCFA, accordée par la BNP, pour le compte de Côte d'Ivoire Terminal, au bénéfice du Port Autonome d'Abidjan, en garantie de la bonne exécution des obligations au titre de la convention de concession, jusqu'au 1^{er} juillet 2030.
- Garantie bancaire de 18 000 000 000 FCFA, accordée par la SG, au bénéfice du Port Autonome de Cotonou (en garantie de l'exécution par Bénin Terminal de ses obligations dans le cadre de la convention de concession), jusqu'au 25 août 2027.
- Garantie bancaire de 4 637 587 USD, accordée par Standard Bank, en faveur des autorités du port de Lobito (en garantie de l'exécution par Lobito Terminal de ses obligations dans le cadre du contrat de concession), jusqu'à mi-avril 2044.
- Garantie bancaire de 800 000 euros, accordée par BNP, en faveur des autorités portuaires de Zanzibar (en garantie de l'exécution par Zanzibar Multipurpose Terminal de ses obligations dans le cadre du « Management Services Agreement » pour la gestion et l'exploitation du port de Zanzibar), valable jusqu'au 18 septembre 2028.
- Garantie bancaire de 350 000 USD, accordée par la SG, au bénéfice de Sierra Leone Ports Authority, en garantie de paiement, jusqu'au 15 mars 2025.
- Garantie bancaire de 100 000 USD, accordée par Société Générale, au bénéfice de Gold Star Line, pour le compte d'AGL Côte d'Ivoire, dans le cadre du contrat d'Agent. Cette garantie est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

- Garantie bancaire de 50 000 USD, accordée par BNP, au bénéfice de Gold Star Line, pour le compte d'AGL Bénin, dans le cadre du contrat d'Agent. Cette garantie est valable jusqu'au 31 juillet 2025.
 - Garantie bancaire de 350 000 EUR, accordée par BNP, au bénéfice de HAPAG Llyod, pour le compte de SAGA GABON, dans le cadre du contrat d'Agent. Cette garantie est valable jusqu'au 30 décembre 2025.
 - Garantie bancaire de 2 000 000 NAD, accordée par BNP, au bénéfice de Namibian Ports Authority, pour le compte de Walvis Bay Multipurpose Terminal, dans le cadre d'une lease agreement encadrant le développement et la gestion d'un Bulk terminal. Cette garantie est valable jusqu'au 30 janvier 2027.
 - Garantie bancaire de 987 021 EUR, accordée par la SG, au bénéfice de GECINA, en garantie de Loyer, valable jusqu'au 01 octobre 2027.
 - Garantie bancaire de 987 021 EUR, accordée par la SG, au bénéfice de GECINA, en garantie de Loyer, valable jusqu'au 01 janvier 2028.
- Garantie irrévocable et inconditionnelle a été donné à Victoria Falls pour 650 M€

Autres engagements

Engagements pris en matière d'indemnités de départ à la retraite

Le montant des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, calculés selon la méthode décrite dans la note 2, s'élève à 5 476 Keuros.

Engagements reçus

Neant

NOTE 19. EFFECTIF

L'effectif moyen employé détaillé ci-dessous comprend l'effectif salarié et le personnel mis à disposition de l'entreprise.

	2024	2023
Cadres et Direction	<u>389,45</u>	370,00
Maîtrises et Employés	<u>51,87</u>	33,00
Sous total	441,82	403,00
Personnels extérieurs ou détachés		
Cadres et Direction		
Maîtrises et Employés	0	0
Sous total	0	0
Total	441,82	403,00

NOTE 20. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il n'y a pas de jetons de présence alloués aux membres des organes d'administration et de direction.

Rémunération des membres des organes d'administration et de gestion

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

NOTE 21. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif depuis la clôture.

NOTE 22. INTEGRATION FISCALE

Chaque Filiale sera placée pendant la période d'application du régime d'intégration fiscale dans la situation qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration.

En conséquence :

- Il ne pourra pas, sous réserve de l'application de dispositions législatives ou réglementaires contraires, être mis à la charge de la Filiale, pendant l'application du régime d'intégration fiscale, une imposition supérieure à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration. Ce principe vaut pour l'impôt sur les sociétés, la contribution sociale, ainsi que tout impôt à venir de même nature ;
- Les surcoûts et les économies d'impôt résultant de l'application du régime d'intégration fiscale sont conservés par la Société Mère.

La Filiale constate au titre de chaque exercice l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle n'était pas intégrée. En pratique, il s'agit de l'impôt déterminé d'après les résultats reportés sur l'imprimé 2058 A Bis.

En conséquence :

Les déficits et moins-values à long terme sont créés, reportés et imputés pendant la période d'intégration selon les modalités de droit commun. En pratique, ces déficits et moins-values sont reportés sur les imprimés 2058 B bis.

La Filiale ne peut opter pour le report en arrière de son déficit.

L'impôt sur les sociétés, la contribution sociale ainsi que tout impôt à venir de même nature, doivent être payés spontanément par la Filiale à la Société Mère dans les délais et taux en vigueur en droit commun. De son côté, la Société Mère paiera directement aux services fiscaux l'impôt sur les sociétés de l'exercice pour le groupe.

Les acomptes sont déterminés sur la base du résultat N-1 et ne peuvent faire l'objet d'aucune mesure de réduction.

En cas de versement excédentaire constaté à la date du versement du solde, le trop-payé d'acompte est restitué par la Société-Mère aux Filiales dans les délais qui auraient été applicables au Trésor Public.

NOTE 23. IDENTITE DE L'ENTITE CONSOLIDANTE

AGL et ses filiales ne sont pas soumises à l'obligation légale d'établissement en France des comptes consolidés, étant elle-même comprise dans le périmètre de consolidation de sa maison mère la société SAS Shipping Agencies Services.

Filiales et participations au 31 décembre 2024

Sociétés	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette

(en milliers d'euro)

A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital d

1) FILIALES (50% AU MOINS DU CAPITAL DETENU PAR LA SOCIETE)

PARGEFI	8 600	3 441	1,00	205 609	205 609
CONAKRY TERMIN.	10 490	146 645	1,00	55 431	55 431
SAMA	40	(2 790)	1,00	40	0
ASCENS PARIS	8 170	(3 219)	1,00	8 170	8 170
TCT	448	5	1,00	6 168	6 168
ANTRAK GRP GHAN	3	35	1,00	3 475	43
SOFIPROM	534	128	1,00	10 665	10 664
SMTC	3 751	1 230	1,00	2 939	2 939
NIGER TERMINAL	15	(1 059)	1,00	15	15
GSL	0	0	1,00	611	611
IHRM	300	62	1,00	300	300
IMMOTCHAD	0	0	1,00	183	0
F.T.H.	96	1 548	1,00	72	72
FINANC.DE BRIEC	24 483	(80)	1,00	24 483	24 409
STMT	0	0	1,00	50	50
VICTORIA FALLS	0	0	1,00	20	20
AGL FF	2	(40)	1,00	2	2
AGL.RAILWAYS	174	(197 966)	1,00	14 202	0
SAG BURKINA	0	0	1,00	122	0
ALRAINE SHIPPIN	16	2 203	1,00	106	106
SDV TRANSAMI NV	11 500	35 114	1,00	22 039	22 039
SOCOPAO SAS	627	18 191	1,00	9 955	9 955
SCANSHIP GHANA	3	1 912	1,00	400	400
AGL TANZANIA LT	48	4 495	1,00	539	539
SAGA CONGO	691	8 761	1,00	706	706
AGL MAROC	572	729	1,00	5 880	5 880
TCL	305	(9 394)	1,00	0	0
NECOTRANS SENEG	152	(6 372)	1,00	550	0
BTL LAGOS FTZ	0	0	1,00	945	0
LEKKI FTZ	963	154	1,00	879	879
NCT LOG SENEGAL	504	660	1,00	850	850
AGL COMORES	15	(106)	1,00	15	0
AGL CENTRAFRICU	2 560	(418)	1,00	2 287	2 287
AGL GAMBIA	1	(748)	1,00	131	131
AGL NIGERIA LTD	219	6 986	1,00	8 470	8 470
TIMOR PORT SA	51 930	(9 300)	1,00	47 548	47 548
AGL SIERRA LEON	2	2 294	1,00	216	216
AFRICA CONSTRUC	37	(13 658)	1,00	37	0
AGL CONGO	767	47 037	1,00	1 403	1 403
AGL GUINEE	13	(149)	1,00	321	119
AL MAROC TRANSA	572	(640)	1,00	523	0
SOCOPAO NIGER	0	0	1,00	160	0
AGL TANGER MED	31	774	1,00	3 060	2 321
LOCAMAT	150	956	1,00	152	152
SDV MINING	40	4 260	1,00	38	38
ACCI	30	1 948	1,00	436	436
EXAF SAS	11	(603)	1,00	17 032	17 032
AGL TOGO	152	840	1,00	485	485
BLUELINE GUINE	16	(13 084)	1,00	18	0
ATEL. CHANT. DE	0	0	1,00	16	0

Finances et participations au 31 décembre 2024

Sociétés	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
(en milliers d'euro)					
AGL UK	0	0	1,00	39	39
TERMINAL CONTEN	80	119	0,99	342	342
SAGA GABON	374	(8 074)	0,99	931	931
UNICAF	40	1 774	0,99	339	339
AGL MALI	264	(3 909)	0,99	479	0
AGL EGYPTE	0	0	0,98	32	0
SATA GUINEE	0	0	0,97	76	0
AGL GABON	6 881	(57 211)	0,97	5 409	0
AGL LOBITO TERM	28 963	(5 492)	0,96	30 340	30 340
AGL BENIN	1 053	(2 083)	0,93	1 039	1 039
AGL GHANA	5 342	(4 585)	0,90	6 423	6 423
SNAT	914	13 983	0,88	2 923	2 923
AGL BURKINA FAS	794	7 491	0,88	978	978
ATEL. CHANT. DE	0	0	0,88	2	0
DIT CAMEROUN	6 254	(4 590)	0,87	3 089	0
AGL TCHAD	194	(8 459)	0,85	1	1
PEMBA TERM HOLD	168	(594)	0,85	423	0
SNTB	594	1 800	0,85	1 110	1 110
AGL SENEGAL	2 794	9 837	0,84	11 095	11 095
SOCOPAO CAMEROU	1 311	91	0,83	2 940	2 940
SAGA GHANA LTD	0	0	0,83	109	0
AGL CAMEROUN	15 710	(19 779)	0,82	18 049	18 049
MORONI TERMINAL	902	3 512	0,81	725	725
AGL MADAGASCAR	294	15 507	0,80	2 711	2 711
AGL C.I.	16 592	99 014	0,80	36 136	36 136
SALS	2	608	0,75	131	131
AGL NIGER	213	8 404	0,75	628	628
CI TERMINAL	92 964	(31 231)	0,70	49 627	49 627
ZMT	2 291	5 577	0,70	1 488	1 488
SOCATRAF RCA	1 353	(6 398)	0,69	1 945	0
SAGA TOGO	292	314	0,65	568	568
AGL LIBERIA INC	236	4 419	0,60	251	251
AL INDIA	0	0	0,60	60	0
STAT TCHAD	447	(2 495)	0,55	440	0
DAKAR TERMINALH	1 900	884	0,51	969	969

Filiales et participations au 31 décembre 2024

Sociétés	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur comptab des titres	
				Brute	Nette
(en milliers d'euro)					
2) PARTICIPATIONS (10% A 50% DU CAPITAL DETENU PAR LA SOCIETE)					
AGL SOUTHAFRICA	2 194	23 010	0,50	17 781	17 781
TVB PORT AU PRI	17 954	416	0,50	9 013	9 013
SCAT	9 626	(1 907)	0,50	4 669	3 812
SCIEC CI	0	0	0,50	349	349
MARITIME UNION	0	0	0,50	20	0
ITD	40	13	0,50	20	20
SOCIETE DES ENTREPOTS DU PORT	0	0	0,50	0	0
M.P.H.	92 687	9 835	0,50	45 613	45 613
SOGECO	243	(14 169)	0,50	2 099	0
SOCOPAO KENYA	0	0	0,50	938	938
AGL TUNISIE	38	2 496	0,50	2 050	2 050
TERMINAUX GABON	3 697	28 354	0,49	40 000	40 000
ANTRAK LOG GHAN	0	0	0,49	30	0
TCS (EX SATA)	0	0	0,49	0	0
COLMAR	0	0	0,49	328	328
EACS KENYA	6	1 002	0,40	240	240
AGL ETHIOPIA	114	(1 916)	0,37	226	0
TBPD	707	(4 440)	0,34	243	0
SCIEC CAMEROUN	69	148	0,33	1 488	420
PPK	203	(813)	0,32	66	0
AGL KENYA	653	9 573	0,26	3 811	3 811
ABIDJAN TERMINA	6 096	91 668	0,21	1 281	1 281
CONGO TERMINAL	60 960	222 310	0,17	59 724	59 724
AGL RDC	46	(46 060)	0,17	10	10

B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la

1) FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A					
Filiales françaises (ensemble)	8 250	4 632	0,00	26	26
Filiales étrangères (ensemble)	49 243	125 653	0,08	4 973	4 300

Total				834 597	795 994
--------------	--	--	--	----------------	----------------

Le cours appliqué pour la conversion des comptes des sociétés libellées en monnaies étrangères est celui du 31 décembre 2024

AFRICA GLOBAL LOGISTICS
Société par actions simplifiée au capital de 768 328 080 euros
Siège social : 33 quai de Dion Bouton – 92800 PUTEAUX
519 127 559 RCS NANTERRE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 MARS 2025

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'associé unique, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 106 013 239,28 euros comme suit :

- bénéfice net comptable de l'exercice :	106 013 239,28 euros
- augmenté du montant du report à nouveau antérieur créditeur :	193 318 717,40 euros

Soit un bénéfice distribuable d'un montant de : 299 331 956,68 euros

A affecter de la manière suivante :

- A la distribution d'un dividende total de soit 1,27 euros par action	60 986 041,35 euros
- le solde, à affecter en totalité au poste «report à nouveau » qui est ainsi porté à un montant de	238 345 915,33 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont :

- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 6,40 euros par action,
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : pas de distribution,
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : pas de distribution.

Pour certification conforme
Catherine HAMONIC
Direction Juridique

